Campagne de la Plateforme pour le droit à l’avortement

dimanche 4 mars 2012

« Le Samedi 24 mars, la "Plateforme pour le droit à l’avortement" organise un grand rassemblement à Bruxelles. La mobilisation s’organise en Belgique mais aussi hors de nos frontières. Des associations de pays limitrophes (France, Hollande, ...) et des représentants d’organismes internationaux prévoient de nous rejoindre ce 24 mars. Tous les citoyens et citoyennes sont les bienvenues pour rejoindre le cortège ! »

Charte de la Plateforme pour le droit à l’avortement

Nous, signataires, souhaitons réaffirmer nos positions et rappeler les avancées démocratiques en matière de santé publique et d’égalité des chances.

L’accès à l’avortement est un droit
Celui d’être maître de son propre corps, de choisir sa vie, de poursuivre une grossesse (ou pas) et de décider seule (ou avec son partenaire). C’est un droit fondamental des femmes.

L’avortement doit être accessible à toutes les femmes
Cela suppose une accessibilité géographique, financière... ainsi qu’un accompagnement des femmes et des hommes qui le souhaitent.

Des campagnes d’information tous publics sont nécessaires
Afin d’informer, de dédramatiser et de déculpabiliser. L’accès à la contraception et à l’avortement sont des questions de santé publique et des enjeux de société.

Éducation des élèves
L’éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à tous les élèves pour qu’ils puissent poser des choix libres et éclairés.

Formation des professionnel/les de santé
La transmission des techniques d’avortement doit faire partie intégrante de la formation des professionnel/les du monde médical.

L’avortement est un choix personnel.
Cette liberté de choix doit être protégée.

Pour signer la charte (en tant que personne ou en tant qu’organisation) ou accéder à toutes les infos notamment sur le rassemblement du 24 mars : **www.abortionright.eu**

Copyright © Site de l’Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article1788